



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

Clermont-Ferrand, le

- 6 OCT. 2017

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par :

Stéphane LASSAIGNE Tel : 04 73 98 62 13
stephane.lassaigne@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

**Mesdames et Messieurs les MAIRES
du DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME**

(en communication à Mme et MM. les Sous-Préfets)

OBJET : Révision et tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires.

RÉF. : Circulaire ministérielle NOR/INT/A/13/17573/C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires.

P. J. : Affiche annonçant aux électeurs la révision des listes électorales.

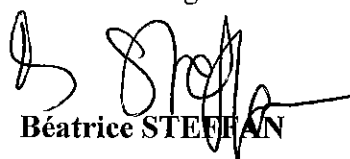
Dans le cadre des opérations de révision annuelle des listes électorales mises en œuvre depuis le 1^{er} septembre dernier, je vous adresse l'affiche annonçant aux électeurs la révision des listes qui s'achèvera le samedi 30 décembre 2017, et précisant les conditions dans lesquelles s'opèrent les inscriptions sur les listes électorales.

Les informations que cette affiche contient concernent tant les électeurs français que les citoyens de l'Union européenne résidant en France et désireux de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires.

Après avoir procédé à son agrandissement au format A3 (297 x 420 mm) et, le cas échéant, à sa duplication, l'affiche devra être apposée sur les emplacements d'affichage administratif de votre commune dans les meilleurs délais.

Pour effectuer dans les meilleures conditions les travaux qui incombent aux communes et aux commissions administratives et garantir la fiabilité et la sincérité des listes électorales, en stricte conformité avec la loi, je vous invite à vous reporter à la circulaire ministérielle du 25 juillet 2013 citée en référence.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN